ouest france

JANVIER 2019

Le Courrier de l'ouest

SAINT LEGER SOUS CHOLET

SAINT-LÉGER-SOUS-CHOLET

Municipales 2020 : « Je me pose encore la question » confie le maire

Maxime Coignet, Jean-Yves Mérieau, Kevin Loiseau et Valérie Morillon.

Vendredi dernier, le maire Jean-Paul Olivarès a réuni élus et employés municipaux. Il a rappelé les temps forts de l'année et dressé le bilan des mouvements de personnel.

La commune compte 2 817 âmes au 1er janvier 2019, contre 2 722 à la même époque en 2017. Pour expliquer cette attractivité, le maire a mis en exergue la politique de l'habitat pratiquée depuis une dizaine d'années. Il a ajouté : « *L'évolution de la collectivité entraine inévitablement des mouvements au niveau du personnel* ».

Au restaurant scolaire, le départ à la retraite de Cécile Rodrigues a été compensé par l'arrivée de Clara Perreira et de Jean-Yves Mérieau. Les postes de Charlotte Brémond, Christelle Coreau, Marie-Annick Godineau et Clara Pereira ont été titularisés. « *Même s'il s'agit de postes occupés à temps partiel, il est important de donner un socle un peu plus sûr à nos agents* », a confié le maire.

Aux services techniques, Floriane Cailleau a pris une disponibilité et Benjamin Colonnier est parti. Ils sont remplacés par Kevin Loiseau et Maxime Coignet. Du côté de l'administratif, le départ à la retraite d'Annie Cailleaud a entrainé l'arrivée de Stéphanie Durand. Dans les écoles, Amandine Bossard n'est plus là, Virginie Sechet-Graveau a vu son poste titularisé et Valérie Morillon est arrivée après avoir démissionné de son poste d'adjointe et d'élue au sein du conseil municipal.

Avec humour, Jean-Paul Olivarès a évoqué l'échéance municipale de 2020. « *Pour ceux qui se demandent quelle sera ma position, sachez que je me pose encore la question. La réponse ne saurait tarder puisque je la dévoilerai à l'occasion des vœux à la population vendredi 18 janvier.* »

Le Courrier de l'ouest

8 janvier 2019

Saint-Léger-sous-Cholet

Trois bénévoles associatifs engagés médaillés

Jean-Pierre Joselon, adjoint au maire à la vie associative et à la communication, a remis la médaille associative à Maurice Thomas, Gérard Petiteau et Christiane Legal, avec Jean-Paul Olivarès, maire, lors de la cérémonie des vœux.

CRÉDIT PHOTO : OUEST-FRANCE

La tradition veut que la soirée des vœux à la population soit également l'occasion d'honorer le bénévolat.

Ainsi, vendredi, salle de la Prairie, trois personnes ont reçu la médaille associative distinguant leur engagement au sein d'associations : Christiane Legal, pour 27 ans au bureau de Divers danses, et toujours dans la danse avec une nouvelle association LC danser en couple ; Gérard Petiteau, pour 33 ans à l'ESSL Athlétisme ; Maurie Thomas, pour 20 ans à Saint-Léger cyclotourisme.

ouest france

8 janvier 2019

Une nouvelle intervenante au Pinceau léger

Saint-Léger-sous-Cholet — L'association le Pinceau léger permet aux adhérents de s'initier à la peinture et d'exprimer leurs émotions sur toiles, le mercredi. Il reste quelques places disponibles.

Claire Colonier anime depuis janvier les cours de peinture de l'association le Pinceau léger. Elle succède à Hervé Gautron qui, après 18 ans, a souhaité prendre du recul. « **Il n'a pas été simple de lui trouver un remplaçant** », précise Odile Maquaire, présidente.

C'est auprès de Grégory Duhamel, directeur de l'école d'art municipale de Cholet, que l'association a trouvé la relève en la personne de Claire Colonier. « **On glisse doucement vers les techniques de Claire après de nombreuses années de travail avec Hervé** », livre la présidente. « **C'est une autre approche de la peinture** », ajoute Claire Colonier, qui s'est tournée vers l'enseignement après avoir fait les Beaux-arts à Tours et l'école de la mode à Paris.

S'exprimer par l'image

Elle peint elle-même depuis une trentaine d'années et propose une large palette de techniques (huile, acrylique, aquarelle et dessin). Le choix des sujets est libre. Si elle avoue avoir une prédilection pour l'huile, elle utilise énormément l'acrylique « **parce que ça sèche très vite** ». Mais elle aime aussi beaucoup le dessin, « **une vraie passion** ».

La peintre travaille plus particulièrement les portraits et les sujets d'actualité touchant l'environnement (pollutions), avec lesquels elle a participé à diverses expositions. La peinture est pour elle un moyen d'expression. « **C'est la vie, on exprime ses émotions, on communique par l'image plutôt que par la voix.** »

Elle considère également que la peinture « **aide à se concentrer et renforce confiance et estime de soi. On met notre énergie dans la création, c'est une fierté de faire soi-même.** » Odile Maquaire abonde en ce sens et assure : « **C'est aussi un moyen d'apaisement.** »

« L'art permet de bousculer les clichés », assure Claire Colonier (debout à droite), nouvelle intervenante pour les cours de peinture de l'association le Pinceau léger, présidée par Odile Maquaire (debout à gauche). Ouest-France

L'association compte actuellement une trentaine d'adhérents qui se retrouvent au pôle culturel le mercredi pour des ateliers de deux heures (10 h à 12 h et de 18 h 30 à 20 h 30). Si, pour l'heure, on y croise uniquement des adultes, Claire Colonier verrait bien les cours s'ouvrir aux enfants (à partir de 6 ans) et aux adolescents. L'association y est également favorable et, si la demande est là, Claire Colonier pourrait faire partager sa passion aux jeunes. En attendant, il reste quelques places disponibles sur les créneaux actuels.

Renseignements et inscriptions au 06 59 82 73 78.

ouest france

11 janvier 2019

Saint-Léger-sous-Cholet

Le nouveau conseil municipal d'enfants est en place

Les nouveaux jeunes élus sont prêts à se lancer dans l'aventure. Ils ont déjà voté les projets qui vont occuper leur mandat.

| Ouest-France

Samedi, les nouveaux élus du conseil municipal d'enfants (CME) ont fait connaissance avec les anciens membres de l'équipe, et les élus adultes qui les encadrent. Ces derniers leur ont aussi présenté l'ensemble du conseil municipal présidé par le maire Jean-Paul Olivarès, les diverses commissions et leur rôle. En expliquant également les différences entre les salariés de la municipalité (personnel dont c'est le métier) et les personnes qui, **« comme vous, sont élues »**, précise Magalie Tignon.

Elle a, par ailleurs, fait état du possible changement au sein de l'équipe encadrante après les élections municipales de 2020. Dressant le bilan des actions menées l'an passé, elle les a invités à voter les projets du mandat à venir.

La réalisation d'une boîte à livres et la plantation d'arbres pour marquer les naissances de l'année viendront compléter les projets en cours ou récurrents : rencontre intergénérationnelle avec jeux et goûter, sensibilisation au handicap au travers d'un forum, fête des cours moyens, action écocitoyenne par une vaste opération de nettoyage de la commune, et soirée ciné.

ouest france

15 janvier 2019

SAINT-LÉGER-SOUS-CHOLET

La résolution des maires de France soutenue

Le conseil municipal s'est réuni vendredi pour étudier les dossiers à l'ordre du jour.

Maires de France (AMF). Le conseil donne son accord pour soutenir la résolution du 101e congrès des maires et des présidents d'intercommunalité. *« Ce document rassemble les préoccupations et les propositions des maires de France. Il constitue à la fois leur feuille de route de l'année à venir et le mandat pour la négociation que l'AMF veut ouvrir avec le président de la République et son gouvernement »*, souligne Jean-Paul Olivarès. L'AMF demande la reconnaissance par le gouvernement de trois principes simples mais fondamentaux : le respect effectif du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales ; l'acceptation du principe *« Qui décide paie, qui paie décide »* et la cessation de tout dénigrement et toute stigmatisation des maires et de l'ensemble des élus locaux. À partir de ces principes, sept sujets ont été retenus pour être au cœur d'une véritable négociation avec le gouvernement. *« Les collectivités sont le service de proximité le plus apprécié des Français. Le bloc communal (commune et intercommunalité) a été mis à mal par les mesures prises depuis dix ans. La baisse de dotation influe fortement sur notre budget »*, précise Jean-Paul Olivarès.

Projet du CSI. Lionel Neau, directeur du Centre social intercommunal Ocsigène est venu présenter le projet *« Coopérative Jeunesse de Services »* (voir article du courrier de l'ouest du 13 décembre en page Cholet). Actuellement en phase de recherche de partenaires, il a précisé que le budget nécessaire au démarrage est de 35 820 €.

Périscolaire. Actuellement, le coût des travaux est estimé à 510 000 € HT. Deux audits, l'un sur l'étude énergétique et l'autre sur la sécurité des établissements recevant du public, pourraient modifier l'enveloppe. Après la Région, le conseil municipal donne autorisation au maire pour des demandes de subventions auprès de l'État, de la CAF, de l'Ademe et du Sieml.

Fourniture de Gaz. Le conseil donne son accord pour adhérer au groupement de commande de l'Agglomération du Choletais (AdC) pour le marché de fourniture de gaz au 31 décembre 2019. *« Nous sommes actuellement liés avec le SIEML. Le prix est de 18,15 € le mégawatt heure. Celui du groupement de l'AdC est de 17,03 € HT »* explique Dominique Cousin. Il ajoute *« il s'agit du prix de la molécule gaz, celui-ci n'influe que sur 40 % de la facture »*.

Le bulletin municipal va sortir dans la semaine du 21 janvier.

Cahier de doléances

Un cahier de doléances est à la disposition des Saint-légeois en mairie depuis le lundi 14 janvier. *« Il est ouvert exclusivement aux habitants de la commune. Ils devront se présenter à l'accueil de la mairie avec un justificatif de domicile »*, insiste Jean-Paul Olivarès.

Le Courrier de l'ouest

15 janvier 2019

Saint-Léger-sous-Cholet

Les élus approuvent la résolution des maires de France

Ce n'était pas une décision du conseil municipal, mais les élus ont approuvé, vendredi, la résolution du 101e congrès des maires et présidents d'intercommunalités, portée à leur connaissance par le maire Jean-Paul Olivarès. La résolution, unanimement adoptée par le bureau de l'Association des maires de France (AMF), a **« pour objectif de redonner un peu de valeurs aux communes dans l'ensemble des dossiers qui les concernent... La municipalité est le maillon de proximité le plus apprécié, elle est mise à mal depuis pas mal de temps »,** précise le maire.

Le document porte, notamment, sur le respect de l'administration des collectivités, que les communes puissent décider de ce qu'elles financent, que la compensation de la taxe d'habitation ne soit pas fixe mais qu'elle évolue en même temps que les bases, le maintien des services publics de proximité, l'arrêt du transfert obligatoire de compétences, etc. **« On voit les marges de manœuvre diminuer avec les baisses de dotations comme la taxe d'habitation, ce qui me fait peur. Ça arrive même un peu tard »,** considère Jean-Robert Tignon, adjoint urbanisme environnement. **« 70 % des investissements sont réalisés par les collectivités locales »,** appuie Jean-Paul Olivarès.

À l'issue de la présentation de ce document, le maire a fait savoir qu'un cahier de doléances est ouvert en mairie, depuis ce lundi. Ce cahier d'expression citoyenne est accessible à l'accueil jusqu'en mars. Il est ouvert aux seuls Saint-Légeois. **« Je n'ai pas prévu d'organiser un débat. On va laisser les plus grandes communes ou la préfecture le faire »,** précise l'édile.

ouest france

16 janvier 2019

SAINT-LÉGER-SOUS-CHOLET

Sport : Yannis Blaiteau, président de l'ESSL basket, lance un SOS

Dimanche, lors de la galette des rois de l'ESS basket, le président Yannis Blaiteau a lancé un SOS. « Nous sommes actuellement 13 au sein du bureau. A la fin de la saison, huit personnes ont fait part de leur décision de ne pas continuer l'aventure. Malgré les sollicitations, les candidatures pour les remplacer ne se bousculent pas. Je ne vois pas comment nous pourrons continuer l'activité après l'assemblée générale si cette situation devait perdurer. » Il faut souhaiter que son appel soit entendu.

Le Courrier de l'ouest

17 janvier 2019

Saint-Léger-sous-Cholet

Cinq générations réunies autour de Jean Houdet

Jean Houdet, au centre avec Noé, né en décembre (Joyce est arrivée le 11 janvier). Et ce n'est là qu'une descendance. Avec ses 7 autres enfants, ils sont 93.

| Crédit photo : Ouest-France

Jean Houdet est né en 1925. Il était agriculteur à la ferme de Sainte-Marie, à La Jubaudière, où il réside encore. **« Il n'y a pas bien longtemps que je ne vais plus dans les champs »,** avoue le nonagénaire, qui a eu huit enfants (cinq filles et trois garçons).

Désormais, il vit seul mais est toutefois bien accompagné par des aides et par ses enfants.

Ses cinq filles se relaient notamment, chaque jeudi, pour venir faire la belote avec lui. **« J'aime beaucoup la belote, c'est désormais mon passe-temps favori. »** Mais dimanche, ce n'est pas pour jouer aux cartes que la deuxième de ses filles, Jeanine, l'a convié chez elle, à la Brosse, à Saint-Léger-sous-Cholet.

Elle y avait réuni toute sa descendance. Jean Houdet, s'est ainsi retrouvé entouré de sa fille et de son gendre, Maurice Audusseau, de ses deux petites-filles, cinq arrière-petits-enfants et quatre arrière-arrière-petits-enfants, dont les deux derniers n'ont que quelques semaines.

À la tête de cette belle lignée, Jean Houdet conserve bon pied, bon œil. Et si on lui demande comment il reçoit une telle réunion de famille, il confie **« Je suis un petit peu dépassé, je ne suis plus dans le coup ! ».**

ouest france

20 janvier 2019

SAINT-LÉGER-SOUS-CHOLET

Danse, athlétisme, cyclotourisme : trois fidèles bénévoles médaillés

Vendredi, à l'issue de la cérémonie des vœux du maire, trois bénévoles ont été distingués pour leur implication dans la vie associative. Jean-Pierre Joselon, adjoint à la vie associative, leur a remis la médaille de la Ville.

« A vous trois, vous représentez plus de 80 années de dévouement au service des associations de la commune », a confié Jean-Pierre Joselon au moment de remettre les distinctions à Christiane Legal, Gérard Petiteau et Maurice Thomas. Christiane Legal, créatrice de l'association Divers danses, a été pendant 27 ans dans le bureau. Elle a également siégé pendant trois mandats au sein du conseil municipal. *« Je suis à la fois surprise et émue. Comme les deux autres médaillés, je n'étais pas au courant. Le secret avait été bien gardé. La danse est ma passion, je me suis donc investie naturellement pour la promouvoir. Pour ce qui est du conseil municipal, j'ai l'impression que son apport a été supérieur à ce que j'ai pu donner. Il m'a permis de porter un regard différent sur la collectivité ».*

Gérard Petiteau est impliqué depuis 33 ans, dont plus de 20 ans en qualité de trésorier, auprès de l'ESSL athlétisme. Maurice Thomas donne de son temps sans compter depuis 20 ans à Saint-Léger cyclotourisme.

De gauche à droite, Jean-Pierre Joselon, Maurice Thomas, Gérard Petiteau, Christiane Legal et Jean-Paul Olivarès.

Le Courrier de l'ouest

22 janvier 2019

SAINT-LÉGER-SOUS-CHOLET

La danse de salon en couple investit la salle de la Prairie

Les compétiteurs ont eu l'occasion d'exprimer leur talent à travers cinq danses standards et cinq danses latines.

Dimanche, la salle de la Prairie a accueilli la 7e édition des trophées choletais de danse en couple. Organisée par Christiane Legal, professeur de danse, avec le soutien de l'association LC dansé en couple, la compétition a réuni 29 couples issues de villes du Grand-Ouest.

Les compétiteurs ont ainsi exprimé leur talent à travers cinq danses standards et cinq danses latines. « *L'idée est de permettre aux danseurs de mettre en avant les différentes techniques qui leur sont enseignées pendant les cours. Ils peuvent aussi jauger leur progression par rapport à l'ensemble des couples présents* », confie Christiane Legal. Outre le côté artistique, les tenues vestimentaires aux couleurs chatoyantes pour les danseuses donnent un relief particulier à chacune des prestations. « *Nous venons pour obtenir le meilleur résultat possible, mais ce qui prime est le plaisir de bénéficier d'un espace de danse performant qui nous permet d'exprimer nos acquis. Lorsque nous sommes sur la piste, nous nous mettons dans l'esprit de la musique et nous vivons notre danse* », détaillent Anthony Valéra et Sandrine Pourcher. Pour évaluer la prestation des couples, trois juges sont attentifs aux moindres détails. « *Les quatre critères principaux sont : le respect du rythme de la musique, la technique, la cohésion du couple et le style* », explique le président du jury, Joël Cruveilher, professeur et responsable d'une école de danse qui porte son nom à Angers. Pour les compétiteurs, le trophée du Choletais de danse en couple est la rampe de lancement pour les compétitions relevées qui ne vont pas manquer de s'offrir à eux dans les mois à venir.

Le Courrier de l'ouest

24 janvier 2019

Saint-Léger-sous-Cholet

29 couples en compétition, salle de la Prairie

29 couples ont participé au 7e Trophée du Choletais, compétition de danses en couple.

| Crédit photo : Ouest-France

La salle de la Prairie a accueilli, dimanche, le 7e Trophée du Choletais de la danse de salon, organisé par Christiane Legal en partenariat avec l'association LC danse de Saint-Léger-sous-Cholet. 29 couples venus de Cholet mais également Nantes, Angers, Tours, Saujon (près de Royan) et même de la région parisienne, y ont participé.

Le concours comportait deux disciplines : cinq danses standards (valses lente et rapide, tango, slow fox, quickstep) et cinq danses latines (samba, cha-cha-cha, rumba, paso-doble, rock). **« Ça permet aux compétiteurs de voir le travail accompli en cours, de mesurer la progression par rapport aux autres »**, rapporte Christiane Legal.

Sandrine Pourcher et Anthony Valéra, dont c'était la première compétition ensemble, même s'ils font de la danse depuis de nombreuses années, sont venus **« pour le plaisir de danser, avant les résultats. Mais, c'est toujours sympa d'avoir la chance d'exprimer ce qu'on apprend en cours, dans un espace de danse particulièrement adapté à la compétition ».**

Joël Cruveihler, président du jury, précise : **« Les notes sont attribuées en fonction du respect du rythme de la musique, de la technique et, enfin, la cohésion du couple et le style. »**

ouest france

24 janvier 2019

Saint-Léger-sous-Cholet

Le club de la Gaieté recrute de jeunes retraités

Debout derrière les adeptes des jeux de cartes, la trésorière Monique Migniau et la présidente Jeanine Nègre.

| CRÉDIT PHOTO : OUEST-FRANCE

L'effectif du club de la Gaieté se maintient à 59 adhérents. Le bureau, présidé par Jeanine Nègre, souhaiterait cependant recruter de plus jeunes retraité (e) s. **« D'une part pour assurer la relève, mais aussi pour apporter des idées nouvelles et, éventuellement, organiser des marches. »**

La plus jeune adhérente, Monique Brunelière, a 63 ans ; le doyen, Alphonse Leray, en a 94. Tous se retrouvent le mardi pour jouer, salle du Landreau, et, une fois par mois, pour un après-midi détente avec goûter (gaufres). Outre les concours de belote et les rendez-vous ponctuels (galettes, bottereaux et repas en juin et décembre), le club est aussi très actif avec deux sorties déjeuner-spectacle par an (le prochain aura lieu à Boupère, en mars), ainsi qu'un voyage de quelques jours.

Après la baie de Somme, les retraités ont ainsi prévu de se rendre en Alsace, en septembre. Comme l'an dernier, ils assisteront à un spectacle dont le thème sera tyrolien. Pas de changement au bureau, qui conserve Marie-Jo Robineau au secrétariat, et Monique Migniau à la trésorerie.

ouest france

28 janvier 2019

SAINT-LÉGER-SOUS-CHOLET

Le club de la Gaité souhaite recruter des jeunes retraités

Avant l'assemblée générale, une belote entre retraités du club de la Gaité.

Vendredi dernier, les adhérents du club de la Gaité ont partagé la galette des Rois à l'occasion de l'assemblée générale.

L'association compte 59 adhérents. Monique Brunelière, 63 ans, est la plus jeune. Le doyen est Alphonse Leray, 94 ans. Ceux qui le souhaitent se retrouvent le mardi après-midi à la salle du Landreau pour s'adonner au plaisir des jeux de cartes ou de société. Tous les mois, un après-midi détente agrémenté par un goûter est inscrit au programme. Après la galette des Rois, les adhérents se retrouveront pour un après-midi bottereaux en février. Deux déjeuners avec spectacle sont prévus. Le premier aura pour cadre la commune du Boupère (85). La destination pour le second n'est pas encore définie. Outre les traditionnels concours de belote et deux repas en juin et en décembre, le club de la Gaité propose un séjour de sept jours en Alsace courant septembre 2019. *« Les effectifs sont stables depuis plusieurs années. Nous regrettons que les jeunes retraités ne se joignent pas à nous. Ils nous apporteraient des idées nouvelles et nous pourrions proposer une plus grande diversité d'activités »*, constatent la présidente Jeanine Nègre et la trésorière, Monique Migniau.

Le Courrier de l'ouest

30 janvier 2019

LE CHOLETAIS
LE DÉPARTEMENT

Le Courrier de l'ouest

11 janvier 2019